



Photo aérienne : « L'Europe vue du Ciel »

# **JOURNAL DE VALBOIS N°39 FEVRIER 2022**

**Fête de Noël des  
enfants**

-----

**Infos diverses**

-----

**Compte-Rendu  
de  
la réunion  
du  
Conseil Municipal  
Du  
24 janvier 2022**

-----

**Invitation  
Visite  
Du 5 mars 2022**

**MAIRIE DE VALBOIS**  
20 rue des Fontaines  
55300 VARVINAY

Tel : 03 29 89 09 38  
[http://www.valbois-  
meuse.fr](http://www.valbois-meuse.fr)

**ouverture du secrétariat :  
mardi de 14 h à 18 h**

# Quelques photos de la fête de Noël des enfants

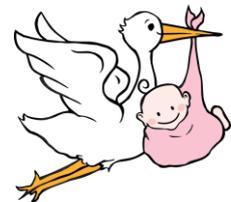
## Avec le conteur Pierre LOMBARD



\*\*\*\*\*



**Le calme campagnard règne dans notre commune et donne envie de s'y installer durablement, la commune a gagné quelques habitants avec l'arrivée de nouveaux propriétaires (avec des enfants) dans nos trois villages**



**ainsi que par la naissance en ce début d'année d'Aline SOMEIL au foyer de Céline SOMEIL et Etienne VAILLANT, félicitations aux heureux parents et grands-parents.**

## LE CAMION FIBRE LOSANGE ARRIVE

Les travaux de déploiement sont terminés et l'ouverture commerciale est effective dans votre commune. Vous pouvez désormais souscrire un abonnement fibre optique et bénéficier de débits Internet inégalés.



Le Camion Fibre LOSANGE sera présent :

**MERCREDI 02 MARS 2022 DE 9H A 12H**

**20 rue du Général de Gaulle  
55 210 Heudicourt sous les Côtes**

Vous pourrez découvrir nos différents outils et nos animations (film en réalité virtuelle, porte de téléportation, information en temps réel sur l'arrivée de la fibre...).

Ce sera également l'occasion de retrouver les Fournisseurs d'Accès Internet réseau Losange.

présents sur le



Dans cette attente, rendez-vous d'ores et déjà sur [www.losange-fibre.fr](http://www.losange-fibre.fr) ou laissez-vous guider :

flashez le QR-code et

1. tester votre éligibilité <https://www.losange-fibre.fr/eligibilite/>
2. télécharger le guide particuliers <https://www.losange-fibre.fr/la-fibre/telechargement/>
3. découvrir les offres <https://www.losange-fibre.fr/la-fibre/les-operateurs/>

**Grâce à la fibre optique, l'accès au Très Haut Débit devient une réalité !**

Les élections du Président de la République se dérouleront les 10 et 24 Avril 2022

Et les élections législatives les 12 et 19 juin 2022



Vérifiez votre inscription électorale et votre bureau de vote

Accédez au service en ligne,

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions) ainsi que pour une personne ayant reçu la nationalité française après 2019

Les inscriptions sont possibles jusqu'au 4 mars 2022 pour les présidentielles  
et jusqu'au 6 mai 2022 pour les législatives

**Nous recherchons des bénévoles assesseurs pour tenir le bureau de vote de 8 h à 19 h par tranches de 2 heures, faites-vous connaître en mairie si vous êtes volontaire, merci.**



**INFO DU NORD  
MEUSIEN**

(Extrait de l'article  
de l'Est Républicain du  
13 février 2022)

Un agriculteur avait donné son accord, deux personnes étaient autorisées, tout comme lui à apporter des déchets sur sa parcelle : terre, cailloux, du bois, des déchets inertes du secteur du bâtiment et des travaux publics, des tuiles, des pneus etc...

Par ordre de la Santé Publique, le Substitut du Procureur requiert six mois d'emprisonnement et 10 000 euros d'amende pour l'un des déverseurs, pour le second : la révocation d'une peine de prison avec sursis de sept mois à quoi il ajoute cinq mois sous bracelet électronique et 10 000 euros d'amande.

Pour l'agriculteur , il requiert six mois de détention à domicile sous bracelet électronique , 20 000 euros d'amende et une remise en état du terrain à ses frais .

Le délibéré sera rendu le 6 avril , affaire à suivre !

Une nouvelle association vient de voir le jour sur notre commune :



## « Les Amis de VALBOIS »

### Qui a pour objet

- \*Valoriser et aménager le patrimoine naturel et les lieux physiques occupés par l'association, notamment par la mise en œuvre des travaux nécessaires à sa conservation et rénovation,
- \*Promouvoir un mode de vie écologique et l'harmonie dans la relation de l'humain avec la nature et les animaux,
- \*Partager les connaissances sur les chevaux et promouvoir l'amour des chevaux par diverses activités avec eux pour aider à la confiance en soi.
- \*Promouvoir les pratiques de soins de soi et de soins de l'autre dans un cadre bienveillant, respectueux, amical et convivial, de différentes manières.
- \* Promouvoir les pratiques artistiques et créatives dans tous les domaines,
- \*Mettre en place des partenariats et coopérations avec d'autres associations, organisations, organisations ou individus qui partagent les mêmes valeurs et aspirations.

En résumé au sein de l'Association, nous créons, nous formons, nous apprenons, nous pratiquons ensemble, nous fabriquons, nous participons, nous créons du lien.

Ces moyens d'action sont, sans que cette liste soit exhaustive :

- \*Mettre en place des activités ludiques, pour tous les âges, en famille ou entre amis,
- \*Faire vivre un jardin partagé,
- \*Mutualiser les moyens et les compétences,
- \* développer, promouvoir et diffuser par tous moyens de projets ou d'évènements de toute nature, gratuits ou payants, en lien avec son objet, en France et à l'étranger (manifestations culturelles publiques et privées, colloques, salons, etc...), avec des tiers ou non,
- \*Proposer des actions de pédagogie et/ou de transmissions des savoirs et de sensibilisation à son objet par l'organisation d'activités de formations, de stages, de cours, etc... auprès de tout public (établissements scolaires, associations, entreprises, personnes privées, personnes publiques),
- \*Publier et éditer tout document papier ou numérique en lien avec son objet ou en lien avec ses moyens d'action : catalogues, livres, brochures, flyers, dépliants, émission de radio, podcasts...
- \*Développer des partenariats avec les acteurs, les associations, les producteurs et fournisseurs locaux
- \*Développer les activités de l'Association via les outils web : la réalisation de sites Internet, la gestion de l'image sur les réseaux sociaux et les forums spécialisés, la gestion de l'image de l'association sur Internet,
- \*Et en général, toute action permettant de réaliser, valoriser et soutenir son objet de quelque nature que ce soit, de manière directe ou indirecte, avec des tiers ou non.



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 24 JANVIER 2022**

**Présents :** MARCUS Martine, NICOLAS Christophe, DUVAL Alain, MALJEAN Claudy, MARCUS Hubert, VILLEMEN Thibaut

**Absent excusé :** HAZARD Guy

**Secrétaire de séance :** NICOLAS Christophe

**N° 01-2022 : Encaissement chèque GROUPAMA**

Mme le Maire informe l'assemblée d'une participation financière de 42.60 € de Groupama pour la vérification des extincteurs. Le Conseil Municipal, par 6 voix pour, autorise le Maire à encaisser le chèque correspondant.

**N° 02-2022 : Renouvellement contrat de maintenance installation campanaire de Senonville**

Le Maire informe l'assemblée que le contrat de maintenance de l'installation campanaire de Senonville a pris fin le 31/12/2021 et présente une nouvelle offre de l'entreprise CHRETIEN de 3 années pour un montant annuel HT de 198 euros révisable chaque année selon les conditions mentionnées au contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 6 voix pour

- Approuve l'offre de l'entreprise CHRETIEN
- Autorise le Maire à signer le contrat d'entretien correspondant
- 

**N° 03-2022 : Etude préalable à la réhabilitation écologique des étangs et lancement consultation bureaux études**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 31-2021 par laquelle la commune s'est positionnée pour le financement d'une étude biologique et fonctionnelle des étangs récemment acquis par la commune avec le concours technique et financier de l'AERM.

Le cahier des charges se rapportant à cette étude, élaboré par le PNRL, est présenté au conseil municipal pour validation.

Après avoir pris connaissance du contenu du cahier des charges et en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 6 voix pour,

- Valide le cahier des charges tel qu'il est établi
- Charge le maire de lancer une consultation pour le recrutement d'un bureau d'étude
- Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents se rattachant aux décisions susvisées.

**N° 04-2022 : Travaux église Senonville – Pose grillage sous toit et ouvertures clocher**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que les pigeons perchés aux ouvertures sous toit et aux ouvertures du clocher de l'église génèrent des déjections sur certains monuments funéraires du cimetière.

Afin de pallier au problème, il convient de mettre en place un grillage devant ces ouvertures.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 6 voix pour de réaliser les travaux et en confie la réalisation à l'entreprise CHRETIEN selon l'offre présentée pour un montant HT de 4 014 euros.

**N° 05-2022 : Travaux sur l'installation campanaire de l'église de Senonville**

La visite annuelle de maintenance de l'installation campanaire de l'église de Senonville a mis en évidence une défectuosité des brides de fixation d'une cloche.

Le Conseil Municipal, par 6 voix pour, décide le remplacement des matériaux défectueux et confie les travaux à l'entreprise CHRETIEN selon l'offre présentée pour un montant HT de 1 567 €

**N° 06-2022 : Destination des coupes de bois 2022**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, conformément à l'aménagement de la forêt communale, demande l'inscription à l'état d'assiette de la coupe non réglée suivante : parcelle 16u

Le conseil municipal, par 6 voix pour décide, conformément à l'aménagement de la forêt communale, la mise en vente de la coupe suivante : parcelle n° 16u

Selon la destination suivante :

Vente en bloc et sur pied.

**N° 07-2022 : Affouages – Nombre de stères délivrés**

Dans le cadre de la délivrance des affouages pour les exercices futurs, M. MARCUS Hubert propose au conseil municipal de limiter le nombre de stères à délivrer aux affouagistes afin de pérenniser l'affouage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par 6 voix pour décide :

- de limiter à 20 stères de bois la part d'affouage à compter de l'hiver 2022/2023 au prix de 6.50 euros le stère (tarif inchangé)
- de fixer le prix du stère supplémentaire (au-delà de 20 stères) à 22 euros le stère.
- Charge le maire d'appliquer les décisions susvisées.

## Réparation du mur d'enceinte du cimetière de Varvinay

Le Maire fait part à l'assemblée de l'état vétuste du mur d'enceinte du cimetière de Varvinay (pierres à remplacer, rejointement, tablettes à réparer...) sur une surface d'environ 280 m2. Un devis de réparation est présenté. Le Conseil Municipal souhaite consulter d'autres entreprises avant d'en délibérer.

## Visite des églises des 3 villages

Conformément à la délibération n° 23-2021 concernant la réhabilitation de l'église de Savonnières et avant de prendre les grandes décisions patrimoniales qui engagent la vie et l'avenir de notre commune,

Le Conseil Municipal souhaite ouvrir encore davantage le dialogue  
avec l'ensemble des administrés

et vous invite à une visite des 3 églises de la commune,

rendez-vous :

**samedi 5 mars 2022**

**à 10 h 00**

**devant l'église de Senonville**

Pour respecter les consignes sanitaires , après la visite ,  
une réunion de concertation est prévue à l'église de Varvinay  
pour mener une réflexion sur les projets de rénovation  
et sur l'entretien des 3 églises

